



Mairie de Nant

MAIRIE DE NANT

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-45

Objet : Interdiction de stationnement – Place Saint-Jacques

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
- Vu le Code de la route, notamment les dispositions relatives au stationnement ;
- Vu la nécessité d'assurer la sécurité publique ;
- Considérant les risques de chutes de pierres menaçant la sécurité des usagers de la voie publique ;
- Considérant la demande de l'association Saint Jacques représentée par M. JULIEN, concernant l'interdiction de stationner sur le pourtour de l'ancienne église Saint-Jacques pour des travaux d'entretien de la toiture du bâtiment par l'entreprise STHELY (Rue de la Capelle à Millau) entre le Lundi 22 juin 2026 et le Vendredi 26 juin 2026 entre 08h00 et 18h00.

ARRÊTE :

Article 1 – Interdiction de stationnement

Le stationnement de tout véhicule est **strictement interdit (sauf ceux concernés par les travaux)** sur le pourtour de l'ancienne église Saint-Jacques place Saint-Jacques.

Article 2 – Périmètre concerné

L'interdiction s'applique sur une distance de 2,50 **mètres autour de l'église** et sera matérialisée par une signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur ; Considérant les risques de chute de pierres menaçant la sécurité des usagers de la voie publique

Article 3 – Durée de l'interdiction

La présente interdiction est applicable entre le Dimanche 21 juin 2026 à partir 21h00 jusqu'au Vendredi 26 Juin 2026 à 18h00.

Article 4 – Exécution :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

La gendarmerie nationale et tout agent habilité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 15 Juin 2026

Pour la Maire
par délégation
L'Adjoint Eric SAQUET

